

INFORMATIONS FINANCIERES 2022

L'inscription au service d'hébergement et le pass' Région permettent l'accès au self

FACTURATION PENSION ET DEMI-PENSION - Année scolaire 2022-2023

Les forfaits sont payables par trimestre dès réception de la facture (avis aux familles) en une fois.

Les repas au ticket sont payables d'avance

Le paiement s'effectue :

- **Par télépaiement** sur le site ou application MyturboSelf
- **Par chèque** à l'ordre du lycée de l'Hermitage
(nom, prénom, classe à préciser au dos du chèque)

Le coût du service annexe d'hébergement pour l'année 2022 (3 trimestres) :

INTERNAT 5 jours = 1411.98 €

DEMI-PENSION 6 repas = 691.05 € (cela concerne les élèves de terminale BAC PRO)

DEMI-PENSION 5 jours = 578.77 €

Les tarifs sont votés au conseil d'administration et valables pour l'année 2022

Les forfaits indiqués ci-dessus seront remisés du nombre de jours de stage

AUTRES TARIFS

Hébergement hors forfait (Nuit + repas du soir + petit déjeuner) : 6.67 €

Nuit et petit-déjeuner hors forfait : 3.83 €

Repas au ticket élèves: 3.81 €

Repas au ticket Apprentis: 4.56 €

AIDES FINANCIERES

LES BOURSES : La demande de bourse de lycée se fait en ligne ou auprès de votre établissement d'origine.

Les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au service :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>

↳ Pour les boursiers, le versement des bourses s'effectue chaque fin de trimestre directement aux familles pour les externes, en déduction des frais de restauration pour les demi-pensionnaires et internes. Fournir un RIB.

LE FOND SOCIAL LYCEEN : Le fonds social peut vous être attribué si vous avez des difficultés à payer les frais de scolarité et de vie scolaire de votre enfant. Pour bénéficier de cette aide exceptionnelle, vous devez en faire la demande au Service Intendance par courrier ou par mail intendance.0261148g@ac-grenoble.fr

AUTRES COÛTS EVENTUELS

En cas de perte

Badge accès internat : 25,00 €

Carte d'accès au self : 3,00 €